

Conseil d'administration du 21 octobre 2021

Délibération n° 370 autorisant l'adoption du dossier d'expertise Jean-Charles Prost

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims vote l'adoption du dossier d'expertise relatif à la tranche optionnelle de la restructuration du bâtiment Jean-Charles Prost (volet Contrat Plan Etat-Région, demande de financement effectuée dans le cadre du CPER).

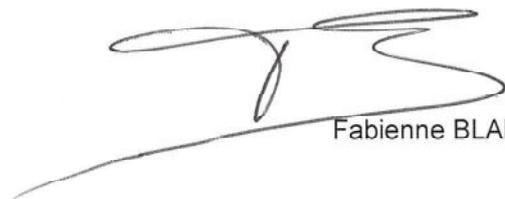
Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 21 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration


Fabienne BLAISE